

Image not found or type unknown



Abus de faiblesse sur mon grand pere par sa nouvelle epouse

Par **kallisté42**, le **12/08/2010** à **11:29**

Bonjour, rnvoici mon problème je suis le seul petit fils de mon grand père aujourd'hui âgé de 86 ans et atteints de la maladie d'elzeimer mais possédant encor une partis de ces facultés neamoin il est remarié a une femme de 30 ans de moin que lui (sans enfants) tout ce passait bien jusqu'a ce qu'on me rapporte que cette brave dame est en train de vider ces assurance vie (pour acheter un appartement qu'elle mettrai a son nom) le montant est quand meme de 320000€ je ne suis pas un homme d'argent mais j'ai 3 filles et ça fait réfléchir !!!! quelles sont mes droit afin de préserver ce qui apres tout me revient légitimement sachant que la priorité c'est de préserver mon grand pere et sans ternir son image

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **05:57**

Faire une demande de mise sous tutelle ou curatelle, amener les arguments pour que l'épouse ne soit ni le tuteur ni le curateur ou du moins pas chargé de l'administration des biens

Par **kallisté42**, le **16/08/2010** à **13:41**

le problème est que je ne souhaite pas le metre sous tutelles le connaissant cela précipiterai ça déchéance je prefererai laisser faire pour le moment et attaquer le moment venu pour abus de faiblesse car je pense car je pense que la mise sous tutelle remettrai trop de chose en cause ds sa vie de tout les jours. LA DEMANDE DE MISE SOUS TUTELLE ME FERAIS

EGALEMENT PASSER POUR QUELQU UN D INTERESSER CE QUI N EST PAS
FORCEMENT LE CAS

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **14:05**

Vous refusez ce que la loi permet, donc vous acceptez la situation et vous ne vous en mêlez plus

Par **nebilla**, le **18/08/2010** à **13:25**

Vous pouvez porter plainte auprès du procureur de la republique du departement ou reside votre parent pour ascendance sur personne vulnérable.